

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUIN 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 29 juin 2021 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Johanne Anderson et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Louis Cimon et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

EST ABSENT(E) :

Monsieur Philippe Drolet conseiller

2021-06-252 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-06-253 NOMINATION. CHEF DE DIVISION - GÉNIE - PAR INTÉRIM.

CONSIDÉRANT la vacance du poste de chef de division - génie, en raison d'un congé de maternité;

CONSIDÉRANT l'affichage à l'interne et à l'externe du 4 au 25 mai 2021 et du 10 au 28 juin 2021;

CONSIDÉRANT que trois candidatures ont été reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des ressources humaines et de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de monsieur Guillaume Trahan à titre de chef de division - génie, afin d'assumer le remplacement temporaire du poste;
- QUE la date d'entrée en fonction soit le 19 juillet 2021;
- QUE ses conditions de travail soient déterminées dans un contrat à intervenir et que son salaire soit fixé selon l'échelle en vigueur classe E1, échelon 7;
- QUE le directeur général, monsieur René Chalifoux, soit autorisé à signer ledit contrat de travail pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 03.

La deuxième période de questions a eu lieu à 20 h 03.

2021-06-254 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- DE clore la séance à 20 h 03.

ADOPTÉE à l'unanimité